

AR Prefecture

083-218301182-20200523-71-DE
Reçu le 28/05/2020
Publié le 28/05/2020

République Française

MAIRIE DE SAINT-RAPHAËL (VAR)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 39 En exercice : 39	Séance du : 23.05.2020	Date de publication : 25.05.2020	Date envoi à la Sous-Prefecture : 28 MAI 2020
--	-------------------------------	---	--

Le Vingt Trois Mai Deux Mille Vingt, à 8h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le Dix-Huit Mai Deux Mille Vingt, s'est exceptionnellement réuni à l'Estérel Aréna, sous la présidence de M. Frédéric MASQUELIER - MAIRE.

PRESENTS :

Mesdames, Messieurs, MASQUELIER, CHIODI, DECARD, DELAUNAY KAIKOMAR, ISEPPi, DUMONT, MARTY, RAMI, DEBAISIEUX, BLANC, BOYER, LOMBARD, GRILLET, JEANPERRIN, MORENVAL, HAUTEUR, HEUDIARD, ZUCCO, CHIRON, MEYER, SABY, MARCANDELLA, BONNAL, ARNAUD, GENOUX, BEZIN, TIBERI, LOPEZ, GIRARDIN, JACQUOT, KAIKOMAR, CIFRE, CORDINA, DUBOIS MOUGIN, PECOUL, DEFLANDRE, THIEL, CHAPON, HACQUARD.

OBJET DE LA DELIBERATION

AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

*

DEMANDE DE CONCESSION DE LA PLAGE NATURELLE D'ARENE GROSSE
- QUARTIER DE BOULOURIS

*

- n° 71 -

083-218301182-20200523-71-DE
Reçu le 28/05/2020
Publié le 28/05/2020

M. Nicolas MARTY, Conseiller Municipal, expose que la concession de la plage naturelle d'Arène Grosse située quartier de Boulouris, délivrée à la Commune par arrêté préfectoral du 15 janvier 2009, arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Les délais d'instruction étant importants, la Commune sollicite d'ores et déjà une nouvelle concession à compter du 1^{er} janvier 2021.

Un dossier de demande, établi en ce sens, sera déposé auprès de Monsieur le Préfet du Var.

Ce projet de concession comprend :

- un lot de matelas / parasols d'une superficie de 88 m² (lot n°1),
- un lot d'une surface de 22 m² correspondant à une terrasse existante située au droit du local du club de plongée (lot n°2).

La période d'exploitation est fixée du 1^{er} mars au 31 octobre, opérations de mise en place et de retrait du matériel comprises.

En dehors de cette période, la plage doit être libre de toute occupation ; seule la terrasse existante attenante au local du club de plongée demeurera en place.

Une extension de la période d'exploitation à 8 mois sera parallèlement demandée à l'État par délibération motivée du Conseil Municipal.

L'exploitation des lots susvisés sera attribuée au terme d'une procédure de délégation de service public.

Le dossier de demande de concession ainsi dressé est consultable au service de l'Urbanisme et Développement Durable aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Suite à cet exposé, M. LE MAIRE invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu l'exposé de **M. MARTY, Conseiller Municipal,**

A LA DEMANDE de M. LE MAIRE,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS et REPRESENTES, M. CORDINA, Mme DUBOIS MOUGIN - Mme THIEL, M. CHAPON - Mme HACQUARD s'étant abstenus,

SOLLICITE de Monsieur le Préfet du Var la concession de la plage naturelle d'Arène Grosse située quartier de Boulouris,

APPROUVE le dossier de demande de concession consultable au service de l'urbanisme et du Développement Durable,

AUTORISE M. LE MAIRE à signer tout acte ou document y afférent,

DIT que les dépenses en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

FAIT et DELIBERE en séance, le jour, mois et an que dessus.

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE,



Frédéric MASQUELIER